

Contrat d'engagement solidaire 2025 /

PROVENCE AQUACULTURE

PREAMBULE :

Sur la base d'un partenariat solidaire, les parties signataires adoptent une coopération locale et solidaire, sans intermédiaire commercial, tenant compte des cycles des productions agricoles. Les modalités tarifaires traduisent une solidarité fondée sur la viabilité économique de l'activité, notamment en raison de l'aléa des productions, et non sur un prix de marché des produits proposés.

PROVENCE AQUACULTURE, représenté Fanny STABHOLZ situé aux Iles du Frioul, 13001 Marseille, s'engage à :

- fournir au consommateur uniquement des produits issus de sa ferme (loups), certifiés en Agriculture Biologique ;
- être transparent sur ses pratiques de production, et respecter la nature et l'environnement ;
- livrer ses produits à Marseille, dans la limite de sa production et sauf cas de force majeure, dans le cadre des Distributions Mutualisées des Paniers Marseillais les matins des samedi 1 mars, samedi 26 avril (en mode « convoi drive par Panier de quartier »), samedi 21 juin (dans le cadre de la fête annuelle des PAMA), samedi 27 septembre, dimanche 14 décembre ;
- être présent au moment des livraisons et disponible pour discuter avec les consommateurs de la vie de la ferme ;
- respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais¹ et des AMAP².

Le consommateur s'engage à :

- précommander et prépayer des produits tout au long de l'année ;
- partager les éventuelles conséquences négatives d'aléas de production en apportant sa contribution de solidarité si besoin ;
- venir récupérer ses produits commandés aux distributions (les produits ne sont ni échangeables ni remboursables) ;
- adhérer à une association de consommateurs membre des Paniers Marseillais et respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais et des AMAP.

Fait à Marseille, le 13/01/2025

Signatures : Le producteur

Le consommateur

Provence Aquaculture 
Archipel du Frioul
13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 59 03 41 / Fax 04 91 59 04 41
RCS Marseille B 350 882 643

¹ Charte des Paniers Marseillais : <https://lespaniersmarseillais.org/?CharTe>

² Charte des AMAP : <https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/charte-des-amap-par-miramap-69>



Contrat d'engagement solidaire 2025 / PROVENCE AQUACULTURE

PREAMBULE :

Sur la base d'un partenariat solidaire, les parties signataires adoptent une coopération locale et solidaire, sans intermédiaire commercial, tenant compte des cycles des productions agricoles. Les modalités tarifaires traduisent une solidarité fondée sur la viabilité économique de l'activité, notamment en raison de l'aléa des productions, et non sur un prix de marché des produits proposés.

PROVENCE AQUACULTURE, représenté Fanny STABHOLZ situé aux Iles du Frioul, 13001 Marseille, s'engage à :

- fournir au consommateur uniquement des produits issus de sa ferme (loups), certifiés en Agriculture Biologique ;
- être transparent sur ses pratiques de production, et respecter la nature et l'environnement ;
- livrer ses produits à Marseille, dans la limite de sa production et sauf cas de force majeure, dans le cadre des Distributions Mutualisées des Paniers Marseillais les matins des samedi 1 mars, samedi 26 avril (en mode « convoi drive par Panier de quartier »), samedi 21 juin (dans le cadre de la fête annuelle des PAMA), samedi 27 septembre, dimanche 14 décembre ;
- être présent au moment des livraisons et disponible pour discuter avec les consommateurs de la vie de la ferme ;
- respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais¹ et des AMAP².

Le consommateur s'engage à :

- précommander et prépayer des produits tout au long de l'année ;
- partager les éventuelles conséquences négatives d'aléas de production en apportant sa contribution de solidarité si besoin ;
- venir récupérer ses produits commandés aux distributions (les produits ne sont ni échangeables ni remboursables) ;
- adhérer à une association de consommateurs membre des Paniers Marseillais et respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais et des AMAP.

Fait à Marseille, le 13/01/2025

Signatures : Le producteur

Le consommateur

Provence Aquaculture
Archipel du Frioul
13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 59 03 41 / Fax 04 91 59 04 41
RCS Marseille B 350 882 643

¹ Charte des Paniers Marseillais : <https://lespaniersmarseillais.org/?CharTe>

² Charte des AMAP : <https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/charte-des-amap-par-miramap-69>